

Résumé

Les règles sur lesquelles les divers représentants des acteurs de la filière (producteurs, négociants) se sont entendus forment **un Accord Interprofessionnel**.

Dans le cadre de cet accord, l'Anivin de France a défini des **délais de paiement**, lesquels sont rappelés dans les **contrats types étendus**.

Retrouvez dans cette fiche les différents délais de paiement pour les raisins, les moûts et les vins de la catégorie Vin De France.

Les mots clés associés

Interprofession, Collectif, Accord Interprofessionnel, Extension de l'Accord Interprofessionnel, Contrat interprofessionnel, Obligations, Délais de paiement, Paiement comptant, Acompte.

Les questions les plus fréquentes

- Qu'est-ce qu'un Accord Interprofessionnel ? 2
- Qu'est-ce qu'un Accord Interprofessionnel étendu ? 2
- Télécharger l'Accord Interprofessionnel étendu de l'Anivin de France, ses annexes et ses avenants. 2
- Qu'est-ce qu'un contrat type interprofessionnel ? 2
- A quoi sert la conclusion d'un contrat type interprofessionnel ? 2
- L'Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France contient-il des contrats types ? 2
- Dans quelles conditions les achats de raisins, moûts et vins doivent-ils être réalisés ? 2
- Pour quelles raisons la conclusion d'un contrat interprofessionnel est-elle obligatoire ? . 3
- Qu'est-ce que les délais de paiement ? 3
- Un acompte est-il à prévoir au cours d'une transaction de Vin De France ? 3
- Quels sont les délais de paiement pour l'achat de raisins et l'achat de moûts ? 3
- Quels sont les délais de paiement pour l'achat de vin ? 4
- Ces délais de paiement sont-ils applicables pour la vente à un particulier ? 4
- Quelles sont les conséquences de l'absence de recours aux modèles de contrat obligatoire ? 4

Qu'est-ce qu'un Accord Interprofessionnel ?

Les règles sur lesquelles les divers représentants des acteurs de la filière (producteurs, négociants) se sont entendus forment un **Accord Interprofessionnel, lequel contient des actions communes ou visant un intérêt commun de la filière.**

Qu'est-ce qu'un Accord Interprofessionnel étendu ?

L'extension a pour effet de **rendre obligatoire, pour tous les membres des professions constituant cette interprofession, les dispositions adoptées dans l'accord.**

Télécharger l'Accord Interprofessionnel étendu de l'Anivin de France, ses annexes et ses avenants.

- [Télécharger l'Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France 2023 – 2025](#)
- [Télécharger les contrats types annexés à l'Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France 2023 – 2025](#)
- [Télécharger les arrêtés d'extension de l'Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France 2023 – 2025](#)

Qu'est-ce qu'un contrat type interprofessionnel ?

Un contrat interprofessionnel, est un **contrat écrit**, dont l'ensemble des clauses est prévu par l'interprofession dans une **trame standardisée à destination des opérateurs de la filière.**

A quoi sert la conclusion d'un contrat type interprofessionnel ?

La mise en place d'un contrat interprofessionnel participe du rôle d'une interprofession, à savoir notamment, **le développement des démarches contractuelles au sein de la filière concernée.**

L'Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France contient-il des contrats types ?

Oui, l'Accord Interprofessionnel contient dans ses annexes différents contrats types téléchargeables ci-dessous.

- [Télécharger le contrat de campagne d'achat de Vin De France](#)
- [Télécharger le contrat pluriannuel d'achat de Vin De France](#)
- [Télécharger le contrat d'achat de moûts destinés à l'élaboration de Vin De France](#)
- [Télécharger le contrat d'achat de raisins destinés à l'élaboration de Vin De France](#)

Dans quelles conditions les achats de raisins, moûts et vins doivent-ils être réalisés ?

- Les transactions de **raisins** achetés pour la **vinification de Vin De France Sans Indication Géographique** font **obligatoirement l'objet d'un contrat d'achat de raisins pluriannuel ou de campagne dont les termes doivent être conformes au contrat d'achat de raisins figurant en annexe au présent accord¹.**
- Les transactions de **moûts** achetés pour la **vinification de Vin De France Sans Indication**

¹ [Article 13.6 de l'Accord National Interprofessionnel 2023 - 2025 de l'Anivin de France.](#)

Géographique font obligatoirement l'objet d'un contrat d'achat de moûts pluriannuel ou de campagne dont les termes doivent être conformes au contrat d'achat de moûts figurant en annexe au présent accord².

Une version dématérialisée des contrats d'achat de vin et du contrat d'achat de moûts doit être complétée en ligne sur le site de FranceAgriMer³. Ces contrats doivent porter les signatures (validations numériques sécurisées par identifiant et mot de passe) de l'acheteur et du vendeur et de leurs représentants dûment mandatés s'il y a lieu⁴.

L'accès à l'application CAVIN se fait en 2 étapes :

1. S'inscrire au e-service de FranceAgriMer ou demande l'accès à l'application CAVIN : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>
2. Transmettre à FranceAgriMer la [convention](#) à l'adresse de contact dédiée : contact.cavin@franceagrimer.fr

Pour quelles raisons la conclusion d'un contrat interprofessionnel est-elle obligatoire ?

L'extension de l'Accord Interprofessionnel et de ses annexes a pour effet de **rendre obligatoire, pour tous les membres des professions constituant cette interprofession les dispositions adoptées dans l'accord, en ce compris ses annexes.**

L'accord de l'Anivin de France étant étendu, ses contrat-types interprofessionnels sont rendus obligatoires.

Qu'est-ce que les délais de paiement ?

Ils correspondent à la **durée prévue dans un contrat entre la livraison ou la facturation d'un bien, d'un service par le fournisseur ou le prestataire, et le paiement par le client.**

Un acompte est-il à prévoir au cours d'une transaction de Vin De France⁵ ?

Non, l'article [L665-3 alinéa 2 du Code rural et de la pêche maritime](#) précise que le premier acheteur de boissons alcooliques passibles des droits de circulation prévus à [l'article 438 du code général des impôts](#) doit verser au vendeur ou à son subrogé, dans un délai de dix jours francs suivant la conclusion du contrat de vente, un acompte représentant **au moins 15 % du montant de la commande seulement lorsqu'il n'y a pas d'Accord Interprofessionnel rendu obligatoire.**

En conséquence, **pour l'achat de Vin De France un acompte n'est pas nécessaire.**

Quels sont les délais de paiement pour l'achat de raisins et l'achat de moûts⁶ ?

Seules les transactions **de raisins et moûts** achetés pour la **vinification de Vin De France Sans Indication Géographique**, en application d'un **contrat pluriannuel**, sont réglées à partir de la **date d'émission de la facture jusqu'au 31 août maximum de l'année qui suit la récolte et en 8 mensualités d'un montant régulier.**

² [Article 13.7 de l'Accord National Interprofessionnel 2023 - 2025 de l'Anivin de France.](#)

³ <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>.

⁴ [Article 13.5 de l'Accord National Interprofessionnel 2023 - 2025 de l'Anivin de France.](#)

⁵ [Article 13.1 de l'Accord National Interprofessionnel 2023 - 2025 de l'Anivin de France.](#)

⁶ [Article 13.5 de l'Accord National Interprofessionnel 2023 - 2025 de l'Anivin de France.](#)

Quels sont les délais de paiement pour l'achat de vin⁷ ?

Les délais légaux sont de **60 jours après la date d'émission de la facture** (date de livraison lorsque la facture est établie par l'acheteur).

Ces délais de paiement sont-ils applicables pour la vente à un particulier ?

Non, en pratique, **la vente aux consommateurs est faite au comptant.**

Quelles sont les conséquences de l'absence de recours aux modèles de contrat obligatoire ?

Tout contrat de fourniture de produits, passé entre ressortissants d'un accord étendu **qui n'est pas conforme aux dispositions de cet accord est nul de plein droit⁸.**

Les textes de référence

Droit européen

- [Article 157 du règlement 1308/2013.](#)

Droit français

- [Article L631-4 du Code rural et de la pêche maritime.](#)
- [Articles L631-3, L631-12 et s, L632-3 du Code rural et de la pêche maritime.](#)
- [L632-4 du Code rural et de la pêche maritime.](#)

Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France

- [Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France 2023 - 2025.](#)
- [Contrats types annexés à l'Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France 2023 - 2025.](#)
- [Arrêtés d'extension de l'Accord Interprofessionnel de l'Anivin de France 2023 - 2025.](#)

L'utilisation de cette fiche est réservée aux opérateurs de Vin De France. Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information et ne tiennent pas compte de la réglementation nationale applicable à d'autres pays que la France. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels. L'Anivin de France met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations vérifiées mais ne saurait être tenue pour responsable d'informations incomplètes.

⁷ [Article 3 de la directive n°2019/633.](#)

⁸ [Article L632-7 du Code rural de la pêche maritime.](#)